

Eloignement des étrangers dangereux : Darmanin se paye notre tête !

écrit par Christine Tasin | 1 octobre 2020

Dans une circulaire envoyée aux préfets, le ministre de l'Intérieur réclame que soient systématiquement exécutées les procédures d'éloignement visant les étrangers représentant un danger pour l'ordre public.

[...]

Trois « leviers » sont préconisés par Darmanin pour permettre aux préfets la bonne exécution de ces procédures d'éloignement. D'abord, une meilleure coordination entre les différents services de l'Etat, que sont les forces de sécurité, l'autorité judiciaire, mais également l'administration pénitentiaire « afin de préparer l'éloignement des étrangers incarcérés avec toute l'anticipation requise ». L'objectif étant que « cette réponse » judiciaire et administrative « s'articule sans se faire échec ». Le ministre de l'Intérieur recommande, dans un second temps, que les préfets utilisent tous les leviers juridiques en leur possession afin « de procéder, dans un certain nombre de cas, à des refus ou à des retraits de titre, voire engager des procédures de refus ou de retrait de la protection internationale ou de la nationalité française », dans l'objectif de « procéder à l'éloignement dans un second temps ». De façon plus concrète encore, Gérard Darmanin préconise aux préfets de prioriser ces éloignements en fonction du profil de ces étrangers et de leur pays de retour, via des retentions, des assignations, mais également par le recours à des « vols groupés ».

[...]

En trois mois, de juillet à septembre, quatorze procédures d'annulation de naturalisation – auxquelles *Valeurs actuelles* a pu avoir accès – ont été entreprises par le ministère de l'Intérieur afin de sanctionner des étrangers ayant eu recours à des fraudes à des mensonges pour obtenir leur nationalité française, que ce soit en cachant leur situation matrimoniale ou en inventant des filiations pour aider d'autres compatriotes à être naturalisés. Rappelons qu'en 2019, 113 000 étrangers avaient été naturalisés, un chiffre quasi inchangé depuis la présidence de François Hollande qui avait rouvert les vannes de la naturalisation, en partie fermées par son prédécesseur Nicolas Sarkozy de 2005 à 2012, après avoir été largement ouvertes par Jacques Chirac en 2004.

<https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/info-va-darmanin-ordonne-lexpulsion-systematique-des-etrangers-menacant-lordre-public-124095>

A la fin ça finit par se voir, tous ces musulmans qui, arrivés illégalement dans notre pays, agressent, volent, violent, tuent.. même après avoir été interpellés, condamnés moult fois ; même après des arrêtés d'expulsion... demeurés lettre morte.

Alors Macron a demandé à Darmanin de rassurer le bon peuple de France en faisant semblant de montrer des dents, histoire de laisser croire que, malgré le pouvoir des associations, malgré les lois pro-migrants qui rendent impossible leur expulsion sans moult appels, malgré les défaillances préfectorales et policières qui lâchent dans la rue ceux qui ont été condamnés à l'interdiction du sol français... Malgré, enfin, les accords internationaux qui ne permettent le retour que s'il y a acceptation du pays d'origine.

Enfin, du moins, tels sont les arguments que l'on nous donne

pour expliquer que tant d'indésirables hantent nos villes et même nos campagnes.

Or l'on pourrait parfaitement expulser les migrants si les politiques en avaient la volonté !

D'ailleurs, en affirmant que les préfets auraient reçu des circulaires pour que les choses changent Darmanin reconnaît que c'est tout-à-fait possible et donc que si depuis 3 ans Macron ne l'a pas fait faire c'est qu'il ne le voulait pas...

Sur le sujet, on consultera avec profit un dossier de [Valeurs actuelles de septembre 2019](#) commenté dans nos colonnes ici :

<https://resistancerepublicaine.com/2019/09/22/macron-donne-des-millions-aux-pays-qui-refusent-de-reprendre-les-deboutes-du-droit-dasile-par-la-france/>

Extraits ci-dessous

Pour l'année 2017, par exemple :

[...]

Sur les 10245 mesures d'éloignement prononcées contre des ressortissants algériens, seules 1 610 ont été exécutées, soit même pas 16 %. Un autre chiffre clignote: sur les 1356 ressortissants n'étant pas parvenus à prouver leur identité et que les services français considèrent de nationalité algérienne, seuls 50,44 % ont été reconnus par l'Algérie dans les délais.

En clair : la moitié des ressortissants algériens en situation irrégulière que la France tente d'expulser, alors qu'ils n'ont pas de papiers, ne le sont pas car l'Algérie refuse de coopérer. Conséquence : ils nourrissent immigration illégale en restant sur le territoire français.

Darmanin peut-il me dire ce qui va changer avec ses circulaires préfectorales ? Les préfets vont-ils intimer l'ordre à l'Algérie de Tebboune [qui hait la France](#) de reprendre sa mauvaise graine ?

[...]

Ce problème a un nom, celui du « *scandale des laissez-passer consulaires* », s'indigne le sénateur LR François-Noël Buffet, spécialiste des questions migratoires. Sur le site Internet du ministère de l'Intérieur, le problème est décrit en toutes lettres: Lorsque'un étranger en instance d'éloignement ne présente aucun passeport, la préfecture doit solliciter un laissez-passer auprès du consulat du pays dont il est supposé être le ressortissant. **C'est bien souvent faute de ce laissez-passer que la reconduite à la frontière ne peut avoir lieu.** »

[...]

Conditionner l'aide au développement pour faire pression

Quand on regarde de plus près, en 2017, sur les 5817 laissez-passer consulaires demandés par la France, seuls 51,04 ont été délivrés dans les délais permettant une expulsion. **François-Noël Buffet pointe la duplicité des pays qui ne jouent pas le jeu: On peut se demander parfois si ce n'est pas fait exprès par certains pays, dans l'objectif de casser la procédure d'expulsion... « Une évidence: le gouvernement français n'a jamais vraiment voulu s'attaquer au problème, de peur de susciter un tollé: » J'avais pourtant proposé de conditionner les visas et l'aide au développement à l'acceptation par les pays d'origine de leurs ressortissants!** », assène le sénateur du Rhône.

Lorsqu'il est évoqué, le sujet suscite une autre indignation au sein des armées françaises. C'est à peine croyable : le Mali, que l'armée française protège d'une déstabilisation par les mouvements islamistes, sans interruption depuis janvier 2013 à travers les opérations Serval puis Barkhane (4500 hommes déployés et 27 soldats morts pour la France en près de sept années), est le pays qui reconnaît le moins ses ressortissants. **En 2017, sur les 3289 obligations de quitter le territoire français prononcées à l'encontre de Maliens, seules 260 ont été exécutées. À peine 8%.**

Sur les 73 laissez-passer consulaires sollicités, à peine 70,96% ont été délivrés dans les délais. En clair: seuls 8 (sur 73) ressortissants maliens sans papiers en situation

irrégulière que la France cherchait à expulser ont été reconnus par leur pays en 2017! D'autres pays amis ne font pas tellement mieux : le Sénégal n'a reconnu que 32,24 % de ses ressortissants sans papiers, l'Égypte, 16,81 %, la Mauritanie 26,92 %, le Maroc 29,72 % et l'Inde 47,79 %. De tels chiffres étonnent lorsqu'on les compare avec le montant des aides accordées par la France à ces États... En 2017 la France a alloué 537,69 millions de dollars d'aide au développement au Maroc, 280,06 millions à l'Égypte ou encore 214,78 millions à l'Inde. Le Mali figure aussi sur la liste des « pays prioritaires de l'aide française au développement », tout comme la Mauritanie, le Niger ou encore le Sénégal.

Outre le conditionnement des aides au développement, d'autres moyens existent pour faire pression, comme le recours à la reconnaissance faciale ou encore la lutte contre la fraude documentaire. » On en revient encore une fois à la nécessité de pousser toujours plus ces pays à instaurer dans leur pays un état civil pour tous les habitants, conclut la sénatrice UDI Nathalie Goulet.

Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a promis un débat sans tabou sur l'immigration – malheureusement, sans vote -, le 30 septembre prochain, à l'Assemblée nationale. Ce problème des laissez-passer consulaires doit être évoqué !

Valeurs Actuelles, 19 septembre 2019.

Conclusion : quand on veut on peut. Mais si Darmanin annonçait clairement aux pays d'origine des immigrés que, dorénavant, la France ne leur verserait plus la moindre subvention, la moindre aide, et ne viendrait même plus en aide militairement s'ils ne reprenaient pas leurs ressortissants expulsés, ça aurait une autre gueule que son cinéma autour des circulaires préfectorales... les préfets n'ont aucun poids sur les responsables des pays d'origine...

Lire en complément :

Le scandale des laissez-passer consulaires

Profitant de notre système social, les clandestins que leurs pays d'origine refusent de reconnaître nourrissent l'immigration illégale en France. Décryptage d'un sujet ultrasensible.

Nous sommes en mars 2018, sept mois avant son départ fracassant de la Place Beauvau. Contre l'avis des bonnes âmes qui tentent de l'en dissuader, de peur qu'il ne durcisse trop son discours migratoire, Gérard Collomb décide de se rendre en Afrique. Sa tournée comprend deux étapes : le Niger et l'Algérie. Le Niger, pour comprendre l'ampleur du trafic et de la traite d'êtres humains, prêts à tout pour rejoindre l'Europe. L'Algérie, pour déplorer l'explosion du nombre de demandes de visa. Pour l'escale à Alger, ses collaborateurs lui transmettent quelques chiffres de l'année 2017 produits par le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), dépendant de la Direction générale des étrangers en France (DGEF). Sur les 10 245 mesures d'éloignement prononcées contre des ressortissants algériens, seules 1 610 ont été exécutées, soit même pas 16 %. Un autre chiffre clignote : sur les 1 356 ressortissants n'étant pas parvenus à prouver leur identité et que les services français considèrent de nationalité algérienne, seuls 50,44 % ont été reconnus par l'Algérie dans les délais. En clair : la moitié des ressortissants algériens en situation irrégulière que la France tente d'expulser, alors qu'ils n'ont pas de papiers, ne le sont pas car l'Algérie refuse de coopérer. Conséquence : ils nourrissent l'immigration illégale en restant sur le territoire français.

Ce problème a un nom, celui du « *scandale des laissez-passer consulaires* », s'indigne le sénateur LR François-Noël Buffet, spécialiste des questions migratoires. Sur le site Internet

Suite réservée aux abonnés

<https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/le-scandale-des-laissez-passer-consulaires-110862>

